



INFORMATIQUE – Saison 2023-2024

VERNEUIL-DETENTE - 4 rue des Ecoles 87430 VERNEUIL SUR VIENNE ☎ 06 77 30 44 18

NOM : Prénom : Né (e) le : M / F

Adresse : CP/Ville :

Tél fixe : Mobile : Profession/Compétence * :

Mail (en lettres majuscules) : _____

Adhésion à Verneuil-Détente : **17 € ou nom de la section si adhésion déjà payée**

Cotisation à la Section : **20 séances : 75 €, 10 séances : 50 € - 50% pour le conjoint**

A PAYER :

Autorisation à compléter obligatoirement :

autorise n'autorise pas **la prise de photos et l'utilisation jusqu'à la fin de l'année calendaire** afin de valoriser l'activité Informatique (article de presse, site Internet, calendrier vidéo ...) Les photos seront prises en groupe.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions des statuts et du règlement de VERNEUIL – DETENTE consultables sur le site www.verneuil-detente87.fr, ainsi que du règlement ci-joint concernant la pratique de l'activité.

Date :

Signature :

(*) renseignement non obligatoire

Découper suivant le pointillé, remettre la partie haute du formulaire au Responsable de Section, conserver la partie basse (règlement interne)



REGLEMENT POUR LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE INFORMATIQUE AU SEIN DE VERNEUIL DETENTE - SAISON 2023-2024

Description de l'activité :

Initiation à la pratique de base de la micro-informatique :

- organisation du PC,
- envoi et réception de messages, courrier,
- traitement de texte
- traitement de photos numériques (rudiments),
- tableaux de calcul, etc.

Apprentissage sur système Windows (7, 8 ou 10).

Les possesseurs de PC portables sont invités à se former sur leur propre matériel.

Conditions requises pour la pratique de l'activité :

Adultes seulement.

Avoir satisfait aux formalités d'inscription. Tout nouvel adhérent

peut participer à titre d'essai à 2 séances

« découverte » avant de s'inscrire.

Horaires et lieu :

Consulter le site www.verneuil-detente87.fr (rubrique les activités)

Formalités administratives et financières :

Formalités d'inscription :

Les documents suivants sont à remettre au responsable de section **au plus tard lors de la 3ème séance de pratique de l'activité :**

- bulletin d'inscription signé,
- paiement adhésion + cotisation.

Adhésion à VERNEUIL-DETENTE :

L'adhésion est payée une seule fois pour l'ensemble des activités pratiquées au sein de l'association.

Modalités de paiement

Modes de paiement acceptés :

Chèque (à l'ordre de Verneuil-Détente), espèces, bons, coupons, autres : voir auprès du responsable.

Règles principales à respecter :

Respect des lieux et du matériel :

Prière de respecter les lieux et le matériel mis à disposition

Effets de valeur :

N'apporter ni argent, ni objet de valeur, Verneuil-Détente déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Contacts Verneuil Détente :

Le responsable de section est une personne bénévole, membre du Conseil d'Administration. A ce titre, il est le représentant de Verneuil-Détente auprès de la section.

Responsable : Daniel CHAUPRADE : 05 55 70 11 10